

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Parasha Ki Tavo, 20 Elloul 5781

La Parasha de Ki Tavo que nous lisons cette semaine s'ouvre sur la présentation de la Mitsvah des prémices. Après la conquête et le partage de la terre d'Israël, chaque agriculteur avait l'obligation d'apporter au Temple de Jérusalem les premiers fruits de sa récolte afin de les offrir aux Cohanim.

Cette cérémonie s'articulait autour d'une proclamation de reconnaissance profonde à l'égard de D-ieu le remerciant pour tous les bienfaits qui accompagnent le peuple d'Israël depuis le début de son histoire.

Le texte s'ouvre par le mot « Véhaya » que l'on traduit généralement par « et ce sera ». Dans le traité talmudique Méguila, nos Maîtres nous enseignent que le terme « Véhaya » porte implicitement en lui une forte notion de joie.

Nous pouvons donc nous demander à quel niveau se situe la joie à travers ce passage de la Torah ? Nous pourrions répondre que la réalisation d'une Mitsvah, quelle qu'elle soit, procure nécessairement de la joie à celui qui en est l'auteur. En effet, cela nous permet nécessairement de nous rapprocher de notre créateur et d'augmenter le degré de spiritualité dans notre existence. Le contexte dans lequel se réalise la Mitsvah des prémices est particulièrement propice pour ressentir cette joie.

Dans son commentaire sur la Parasha de la semaine, le Or Ha'Haïm nous propose une réponse particulièrement originale. Il écrit qu'il n'existe de joie que lorsque nous vivons sur la terre d'Israël. Tout au long de notre existence, nous espérons tous atteindre une joie parfaite. Nos Maîtres tentent de nous faire comprendre qu'il s'agit plus d'un aboutissement plutôt qu'une recherche en soi car celle-ci ne peut s'acquérir de manière artificielle. Elle ne pourra être ressentie que si nous arrivons à mettre en place un environnement particulièrement favorable.

Dans le prolongement de ce raisonnement, le Or Ha'Haïm considère que le fait de résider sur la terre d'Israël procure nécessairement un large sentiment de joie et la raison en est évidente.

Depuis la promesse faite à Avraham d'hériter de la terre d'Israël pour l'éternité, le peuple juif vit avec ses yeux rivés sur cette terre. Elle porte en elle un certain degré de Kédousha et permet une grande élévation spirituelle. En y résidant et en y cultivant sa propre parcelle de terre, cela crée un sentiment d'être à sa place. Là où tout notre potentiel peut s'exprimer. Les conditions ultimes d'épanouissement physiques et spirituelles sont réunies. De plus, le verset stipule : « lorsque tu rentreras sur la terre que HaShem que ton D-ieu te donne comme héritage ». C'est-à-dire que cela s'accompagne par une prise de conscience que cette terre est directement offerte par les mains de D-ieu. Ce sentiment de satisfaction de recevoir un si beau présent de la part de notre créateur nous aidera à ressentir cette véritable joie dans notre vie.

Nous pouvons également remarquer que la seconde condition pour ressentir de la joie passe par un geste fort qui est celui du don à autrui. En effet, le simple fait d'hériter d'une terre et de profiter de ses fruits pourrait pousser l'individu à se refermer sur lui-même, à ressentir de l'orgueil et à développer un sentiment et un comportement égoïste.

Ici, la Torah nous pousse à percevoir les choses différemment en nous ordonnant de partager nos fruits en offrant les prémices au Temple de Jérusalem.

Il ne peut exister de véritable sentiment de joie sans partage et sans capacité à dépasser ce que nous sommes.



Commentaire sur la Parasha par le
Rabbin Didier Kassabi